



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/151
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située à Bougainville – Zone Est Darse 4 sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5805 et en vue d'être utilisée pour le stationnement de remorques vides et pleines.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société HAV'TRAC, 493 rue des chantiers – 76600 LE HAVRE, sous le numéro SIREN 752 940 569 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société HAV'TRAC ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-164 portant sur la dépendance susvisée le 11 décembre 2023.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain nu d'une surface de 4 500 m².
Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 10 juillet 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-164 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.